

Explicitation des critères de la grille d'évaluation d'un projet

Partie 1 : Projet

Fait référence au « fond » du projet, à l'idée véhiculée par celui-ci.

Partie 2 : Dossier

Fait référence à la « forme » du dossier de soumission : la qualité de l'argumentation, de la planification des étapes et de l'analyse des ressources nécessaires. Cette forme traduit la maturité de la réflexion concernant la « mise en actions du projet ». Un projet dont la mise en actions est bien pensée aura davantage de chances d'atteindre ses résultats dans les délais impartis.

1.1 Caractère innovant du projet

Cfr ce qui est annoncé sur le portail FDP : <http://www.uclouvain.be/fdp> :

L'innovation (« du nouveau » relatif à un contexte immédiat, selon la définition de F. Cros), peut se référer à un projet individuel ou d'équipe, un processus ou un produit. Elle vise une avancée pour la communauté universitaire, une plus-value pour l'apprenant, l'adéquation d'une solution à un problème, une solution originale/efficace à des problèmes nouveaux, ou bien une solution originale/efficace à des problèmes anciens dans des contextes nouveaux. Elle peut porter sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement du côté étudiant ou du côté enseignant. L'innovation est contextualisée, elle est relative aux groupes et aux personnes, en référence à leur niveau professionnel et à la situation. Elle peut émerger d'un centre d'excellence, d'expérience et de qualité confirmée, mais elle peut aussi être construite par des professeurs moins expérimentés, qui présentent un projet nouveau dans leur situation, même si l'innovation a déjà été mise en oeuvre dans un autre contexte. (cf. Comité scientifique, 07/05/2008).

On peut donc considérer qu'il y a deux types d'innovation :

- Les innovations globales : elles ouvrent une voie qui n'a jamais été explorée à l'UCL
- Les innovations locales : elles ouvrent une voie qui n'a pas encore été explorée dans le contexte du promoteur (sa faculté, son secteur...).

1.2 Impact sur le programme / sur l'équipe d'enseignants

Fait référence aux effets du projet sur les enseignants du programme, de l'entité, département, faculté... Les enseignants seront-ils amenés à travailler ensemble autour du projet, ou grâce au projet ? Le projet renforcera-t-il la cohésion d'une équipe d'enseignants ? La cohérence d'un programme d'études (bac, master...) sera-t-elle renforcée grâce au projet ?

1.3 Impact sur la qualité de l'apprentissage des étudiants

Fait référence aux effets directs du projet pour les étudiants : En quoi leur formation universitaire sera-t-elle de meilleure qualité suite à ce projet ? Combien d'étudiants bénéficieront-ils des effets positifs du projet ? Pendant combien de temps ?

1.4 Inscription dans les orientations du CEFO

Le projet contribue-t-il aux lignes de développement pédagogique jugées prioritaires par les instances de l'UCL (CEFO, autorités...) ?

Pour information, ces priorités institutionnelles, pour 2011, sont concrétisées dans :

- Critères et indicateurs d'une formation universitaire de qualité (document du CEFO, accessible en ligne : <http://www.uclouvain.be/167466.html>)
- Note d'orientation du Président du Conseil de l'enseignement et de la formation (CEFO) - Année 2010-2011

1.5. Impact dans le temps (pérennisation) et dans l'espace (effets démultiplicateurs)

Fait référence

- Au caractère durable du projet : Ses effets bénéfiques dureront-ils longtemps ? Si cela demande une poursuite de l'expérience, est-elle assurée au delà du financement FDP?
- A l'effet démultiplicateur que ce projet pourra avoir : Permettra-t-il à d'autres enseignants/équipes de bénéficier de l'expérience acquise ? Donnera-t-il envie à d'autres de se mettre « en mouvement pédagogique » ? De transférer du *know how*? Sera-t-il un « bon exemple » à mettre en valeur ? Ou au contraire, restera-t-il spécifique à une entité, à un enseignant ?

On observe une préoccupation du promoteur pour l'inscription de son projet dans la durée, pour une stabilisation de l'innovation dans les pratiques et pour la reproductibilité de l'expérience dans d'autres contextes.

2.1 Argumentation de la pertinence du projet

Référence à un « état de l'art » (se positionner par rapport à ce qui existe) et capacité d'en tirer profit, mise en évidence du manque que le projet va combler, mise en évidence des effets bénéfiques espérés...

En fonction du type d'innovation concernée (cfr 1.1 caractère innovant du projet) :

- Dans le cas des innovations globales : le promoteur prévoit-il de partager avec d'autres enseignants l'expérience qu'il aura développée ? Prévoit-il une diffusion des bonnes pratiques ? Un transfert du *know-how* acquis ?
- Dans le cas des innovations locales : le promoteur s'appuie-t-il sur des initiatives semblables déjà réalisées à l'UCL ? Est-il au courant de ces initiatives ? A-t-il pris des renseignements ou des contacts pour bénéficier de l'expérience déjà acquise ? Pourquoi a-t-il besoin du FDP pour la reproduction de l'expérience?

2.2 Planification des étapes du projet

Précision du découpage en étapes. Identification d'objectifs de production, caractère réaliste du planning proposé. Maturité de la réflexion sur la faisabilité.

Mais également :

Mention d'indicateurs concrets de réussite du projet : A quoi verra-t-on que le projet est abouti et réussi ? Préoccupation du promoteur pour une évaluation de l'impact du projet (sur l'apprentissage des étudiants, sur l'équipe d'enseignants...).

2.3 Adéquation des ressources demandées

Explication et justification de chaque ressource demandée (personnel, fonctionnement, équipement). Caractère réaliste des estimations de dépenses. On observe une préoccupation du promoteur pour l'efficacité du projet : utiliser le moins de ressources possibles pour atteindre les résultats escomptés.